



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.1/83
14 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Commission du commerce des biens et services, et des produits de base
Onzième session
Genève, 19-23 février 2007
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

ACCÈS AUX MARCHÉS, ENTRÉE SUR LES MARCHÉS ET COMPÉTITIVITÉ

Note d'information du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Dans la présente note, le secrétariat analyse certains aspects fondamentaux des tendances tarifaires et de l'accès aux marchés, en particulier pour les pays en développement. L'analyse porte sur les grandes tendances des courants commerciaux et du commerce régional. L'accès aux marchés est examiné par le biais des tendances des droits de douane dans les régions et de l'incidence croissante des obstacles non tarifaires (ONT). Une place spéciale est faite aux accords commerciaux régionaux (ACR) comme moyen de libéralisation du commerce et d'augmentation des échanges Sud-Sud. Ces dernières années, les droits de douane ont diminué dans le monde entier, mais les pays développés imposent encore aux pays en développement et aux PMA des droits plus élevés que ceux qu'ils s'appliquent entre eux, ce qui affecte l'accès aux marchés des pays en développement et des PMA qui sont leurs partenaires commerciaux. Par ailleurs, si la protection a diminué dans les pays en développement, leurs droits de douane demeurent supérieurs à ceux des pays développés, et se répercutent aussi bien sur ces pays que sur les autres pays en développement. Des progrès variables ont été faits en matière de libéralisation douanière grâce aux ACR Sud-Sud. Par suite de la baisse continue des droits de douane, ce sont les obstacles non tarifaires (ONT) qui posent aujourd'hui un problème épineux à la libéralisation des échanges. Ces mesures affectent les pays en développement de différentes façons. Un groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires a été constitué. Il s'est réuni en juillet 2006, et cette réunion a été suivie par la création d'une équipe d'appui multiorganisations.

La présente note examine aussi la participation des pays en développement à des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. Il sera question en particulier du résultat pratique du deuxième examen sectoriel de l'électronique (octobre 2005), qui a fait intervenir la collaboration de la CNUCED et de Royal Philips Electronics Corp. en vue d'explorer les possibilités de créer en Afrique australe (CDAA) une industrie des ampoules électriques économes en énergie; le projet est en cours.

* Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus en raison de retards survenus dans la procédure de traitement de la documentation.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. TENDANCES DES COURANTS COMMERCIAUX EN 2006.....	3
A. Grandes tendances des courants commerciaux dans le monde.....	3
B. Commerce régional.....	3
II. TENDANCES TARIFAIRES ET ACCÈS AUX MARCHÉS.....	4
A. Principales tendances des droits de douane.....	4
B. Questions d'accès aux marchés dans les négociations du Cycle de Doha.....	5
C. Libéralisation tarifaire au titre des accords commerciaux régionaux (ACR) Sud-Sud.....	6
III. OBSTACLES NON TARIFAIRES (ONT): ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE PERSONNALITÉS CHARGÉ D'Étudier LA QUESTION DES OBSTACLES NON TARIFAIRES.....	7
A. Conséquences des ONT pour les pays en développement.....	7
B. Les ONT et les accords commerciaux régionaux (ACR).....	8
C. Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires.....	9
D. Équipe d'appui multiorganisations sur les ONT.....	11
IV. ÉDIFICATION D'UNE CAPACITÉ D'OFFRE COMPÉTITIVE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS DES SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL.....	12
A. Tendances de la participation des pays en développement à des secteurs nouveaux et dynamiques.....	12
B. Renforcement de la capacité d'offre dans des secteurs nouveaux et dynamiques: l'initiative CNUCED-Philips concernant l'électronique en Afrique australe.....	13
 <i>Annexes</i>	
I. Tableau. Vingt-cinq groupes de produits les plus dynamiques dans le commerce mondial du point de vue de la croissance des exportations en valeur dans la période 1995-2005, classés par ordre de croissance des exportations.....	15
II. Conférence régionale sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial.....	17

I. TENDANCES DES COURANTS COMMERCIAUX EN 2006¹

A. Grandes tendances des courants commerciaux dans le monde

1. En 2006, les échanges commerciaux dans le monde se sont développés rapidement. Quelques-unes de leurs caractéristiques principales au cours de l'année étaient les suivantes:

- En volume, les exportations mondiales ont augmenté de plus de 10 % d'après les estimations, contre 7,4 % en 2005, et en valeur elles ont augmenté d'environ 16 %;
- La croissance des exportations dans le monde représente plus du double de celle de la production, ce qui dénote un nouveau renforcement de l'intégration de l'économie mondiale;
- L'augmentation forte et persistante des échanges de produits pétroliers et de produits non pétroliers, en valeur, due principalement à la hausse du prix de ces produits, est un aspect important de l'expansion rapide du commerce mondial des marchandises en 2006;
- La forte croissance du commerce mondial a été stimulée par la demande diversifiée *d'importation* dans une majorité d'économies. La demande de biens d'équipement s'est redressée avec la reprise des investissements des entreprises dans un grand nombre d'économies;
- La demande de produits primaires est demeurée forte par rapport au passé, grâce en particulier à l'industrialisation rapide qui s'est maintenue en Chine, en Inde et dans d'autres pays émergents.

B. Commerce régional

2. En ce qui concerne la ventilation régionale des échanges commerciaux:

- Les États-Unis demeurent le principal moteur du commerce international, avec une demande d'importation qui représente quelque 13 % du total mondial. En 2006, la valeur des importations de biens et services aux États-Unis a augmenté d'environ 12 %, atteignant un montant estimé à 2,2 billions de dollars des États-Unis;
- Dans la plupart des pays en développement ou en transition, la demande d'importation, en volume, s'est accélérée en 2006, grâce à la croissance soutenue de l'économie et à l'amélioration continue des termes de l'échange d'un grand nombre de pays;

¹ On trouvera des précisions dans une publication commune CNUCED-DAES intitulée «World Economic Situation and Prospects 2007» (Situation et perspectives de l'économie mondiale, 2007) (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.07.II.C.2), chap. II «International Trade» (Commerce international).

- L'Asie demeure au premier rang des pays en développement pour la croissance des exportations. En Asie de l'Est, la plupart des économies ont maintenu une croissance des exportations, en valeur, à un niveau de 10 à 20 %, et de plus de 20 % pour la Chine. En Asie du Sud aussi, les exportations ont fortement augmenté, surtout pour les textiles et la confection. Le principal moteur de la croissance des exportations de marchandises de l'Inde, qui a atteint quelque 20 % en 2006, demeure la construction mécanique, surtout pour les machines et les instruments et les articles électroniques;
- En Amérique latine et aux Caraïbes, les recettes d'exportation ont progressé de 20 %, stimulées en grande partie par l'amélioration constante de la valeur unitaire des exportations ou du prix des produits de base, tandis que le volume des exportations n'augmentait que d'environ 8 %. Le Chili et le Pérou sont les pays qui ont enregistré la plus forte augmentation, en valeur, des exportations de métaux communs et de minéraux. Pour leur part, la Bolivie et la République bolivarienne du Venezuela ont profité de la hausse des cours du gaz naturel et du pétrole, respectivement;
- Parmi les pays en développement, le volume des exportations africaines a continué d'augmenter en 2006, mais moins qu'en 2005. Ce ralentissement résulte dans une grande mesure de la diminution ou de la lenteur de la croissance de la production pétrolière au Tchad, en Guinée équatoriale, au Gabon et au Nigéria, et de la faible croissance des exportations d'articles manufacturés d'Afrique du Sud. Pour ce qui est des perspectives, la croissance des exportations en chiffres réels devrait demeurer vigoureuse en 2007, avec un accroissement de la production d'hydrocarbures en Algérie, en Angola et en Mauritanie, la mise en service de nouvelles mines au Ghana, au Mali et en Namibie et la reprise des exportations de bois et de caoutchouc du Libéria;
- Dans l'Union européenne, la demande d'importation s'est accélérée par rapport à l'année précédente, traduisant une reprise de la croissance en Europe occidentale supérieure aux prévisions. En volume, la croissance des importations s'est accélérée pour atteindre près de 10 %, à la suite du maintien de la haute conjoncture dans les nouveaux États membres de l'Union. Au Japon, les importations ont aussi augmenté progressivement avec la demande intérieure, mais le mouvement s'est un peu ralenti au deuxième semestre de 2006. Les importations de biens d'équipement ont enregistré une nette tendance à la hausse, les entreprises étant plus enclines à investir.

II. TENDANCES TARIFAIRES ET ACCÈS AUX MARCHÉS

A. Principales tendances des droits de douane

3. Les tendances tarifaires récentes se sont maintenues en 2005, dernière année pour laquelle on possède des statistiques. Ainsi:

a) Bien que les droits de douane frappant les importations en provenance des pays en développement soient encore plus élevés dans les pays en développement que dans les pays développés, le niveau de protection dans les premiers a très fortement diminué. En 1990, les pays en développement appliquaient un taux de droit effectif moyen (taux pondéré) de 24 % sur les

importations d'articles manufacturés en provenance d'autres pays en développement. En 2004, le chiffre n'était plus que de 8,94 %. Cette tendance est générale dans les échanges entre les pays en développement. Les négociations relatives au SGPC peuvent contribuer à faire baisser encore les droits de douane entre les pays en développement et, par conséquent, à stimuler les courants d'échanges Sud-Sud;

b) En ce qui concerne le niveau de protection pour les marchandises en provenance des pays en développement, la moyenne des droits de douane pondérés est moins élevée dans les pays développés que dans les pays en développement, même si les pays en développement et les PMA sont assujettis, dans les pays développés, à des droits de douane supérieurs à ceux qui sont appliqués aux échanges entre les pays développés. On a observé ces dernières années une tendance à la baisse de cette «distorsion tarifaire» frappant les pays en développement. Ces produits, qui sont parmi les 20 premiers produits importés par les pays développés en provenance des pays en développement en 2004, figurent également parmi ceux pour lesquels la protection était relativement faible en 1990, la principale exception étant les textiles et les vêtements, et les chaussures;

c) En 2004, certains des produits les plus importants en provenance des PMA étaient encore assujettis, dans les pays développés, à des droits de douane relativement élevés. Cette même année, par exemple, sur les 20 premiers produits (positions à quatre chiffres du code du SH), neuf étaient assujettis, dans les pays développés, à des droits de douane pondérés élevés supérieurs, en valeur, à 7,5 %, et, pour six d'entre eux, le pourcentage était supérieur à 10 %. Dans un certain nombre de cas, le taux maximum de droit atteignait 90 %. Les textiles et les vêtements sont les produits assujettis à des droits de douane élevés. En 2004, un grand nombre des produits les plus importants en provenance des PMA étaient encore assujettis, dans les pays en développement, à des droits de douane relativement élevés;

d) La progressivité des droits de douane demeure une grande préoccupation pour les pays en développement et il faut en tenir compte lors de l'évaluation des effets positifs que le commerce peut avoir sur le développement. Cela apparaît particulièrement clairement pour les importations en provenance des PMA.

B. Questions d'accès aux marchés dans les négociations du Cycle de Doha

4. Les espoirs de réduction tarifaire suscités par le Cycle de Doha pour les produits dont l'exportation intéresse les pays en développement ne se sont pas concrétisés faute de progrès dans les négociations, qui ont été suspendues en juillet 2006. C'est sur l'accès des produits agricoles aux marchés que les négociations ont le moins avancé, malgré plusieurs propositions faites par des participants, dans la période qui a précédé la sixième Conférence ministérielle de l'OMC et pendant la Conférence, qui s'est tenue à Hong Kong.

5. Malgré des négociations intenses et les nombreuses propositions qui avaient été soumises, les participants n'ont pas pu établir des modalités de négociation complètes pour l'accès aux marchés non agricoles. Les questions fondamentales abordées dans les négociations portent essentiellement sur la «formule suisse» visant à réduire les droits de douane, les flexibilités ménagées aux pays en développement pour appliquer le principe de la «réciprocité partielle» et le traitement des lignes tarifaires non consolidées. Les autres éléments sont les droits *non ad valorem*, les ONT, les effets des réductions tarifaires sur les préférences non réciproques

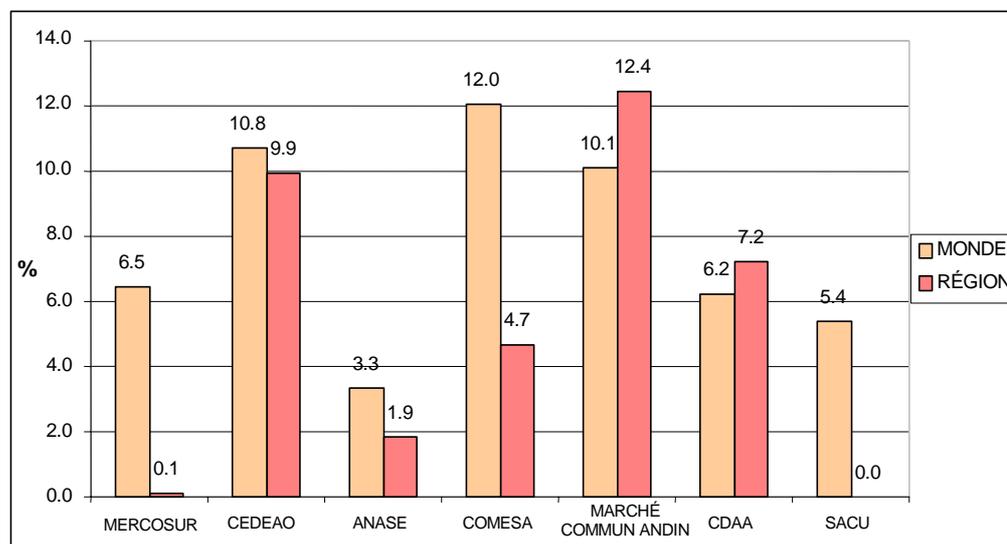
existantes (érosion des préférences), les questions sectorielles et les flexibilités spéciales ménagées aux PMA et aux autres groupes de pays en développement.

6. La sixième Conférence ministérielle de l'OMC a reconnu qu'il était important de faire progresser les objectifs du Cycle de Doha en améliorant l'accès des pays en développement aux marchés (agriculture et marchés non agricoles). À cette fin, il a été décidé d'établir des objectifs comparativement ambitieux pour l'accès aux marchés des produits agricoles et des produits non agricoles. Une tâche importante à laquelle les négociateurs seront confrontés lorsque la suspension des pourparlers sera levée sera de trouver un juste équilibre compatible avec le principe du traitement spécial et différencié.

C. Libéralisation tarifaire au titre des accords commerciaux régionaux (ACR) Sud-Sud

7. On assiste depuis 10 ans à la prolifération des accords commerciaux régionaux (ACR) en tant que moyen de libéralisation du commerce et d'intégration économique. À la fin de 2006, le nombre total de ces accords avoisinait les 200, chiffre qui comprend ceux qui avaient été conclus et/ou mis en application, ceux qui étaient en cours de négociation et ceux qui étaient envisagés. Actuellement, le commerce intrarégional représente près de 45 % du commerce mondial. Beaucoup des ACR ont été conclus entre pays en développement. La libéralisation du commerce est un objectif majeur des ACR Sud-Sud, mais cet objectif a été atteint avec des succès divers.

Figure 1. Moyenne pondérée en fonction des échanges des droits de douane appliqués par certains ACR à leur région et au reste du monde



Source: Base de données TRAINS de la CNUCED.

8. La figure 1 montre la moyenne, pondérée en fonction des échanges, des droits de douane appliqués par sept ACR Sud-Sud au reste du monde et à leur propre région. Toutefois, l'absence de données sur les taux préférentiels pour certains pays pourrait aboutir à sous-estimer l'étendue réelle de la libéralisation tarifaire menée jusqu'à présent. Il semblerait que la SACU et le Mercosur aient libéralisé totalement ou presque le commerce entre leurs pays membres

respectifs. L'ANASE et le COMESA ont fait des progrès notables dans ce sens, bien que certains de leurs membres appliquent encore à leurs partenaires de l'ACR des droits plus élevés que pour le reste du monde. C'est le cas, dans l'ANASE, de la RDP Lao, phénomène qui est dû en partie au fait qu'elle n'importe qu'un petit nombre de produits de ses partenaires régionaux, soit 14 % seulement de la valeur totale de ses importations en 2005, alors que les taux plus bas concernent les importations en provenance d'autres régions. La RDP Lao accorde un traitement préférentiel aux produits de la Chine, qui représentent 32 % de ses importations totales. Dans la CEDEAO, le Nigéria achète très peu de produits de la région (8 % de ses importations totales en 2005). Dans le cas du Marché commun andin et la CDA, le droit de douane moyen appliqué aux pays partenaires est plus élevé que celui qui s'applique au reste du monde. Dans le Groupe andin, un dixième seulement des importations de la Bolivie est peut-être originaire de la région, contre 40 % en provenance du Mercosur en 2005. Dans la CDA, l'Angola achète seulement 12 % de ses importations dans la région, et les droits de douane plus bas concernent essentiellement les importations en provenance d'autres régions.

III. OBSTACLES NON TARIFAIRES (ONT): ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DU GROUPE DE PERSONNALITÉS CHARGÉ D'Étudier LA QUESTION DES OBSTACLES NON TARIFAIRES

A. Conséquences des ONT pour les pays en développement

9. La baisse continue des droits de douane à la suite de huit cycles de négociations commerciales multilatérales du GATT, ainsi que la libéralisation régionale, bilatérale et unilatérale du commerce, ont accru l'importance relative des obstacles non tarifaires en tant qu'instrument de protection et de régulation du commerce. Une large gamme d'ONT appliqués par différents pays ont des incidences sur un commerce mondial ouvert et transparent en général, et sur les résultats et les perspectives du commerce et du développement des pays en développement en particulier. Or, la recherche visant à faire une analyse plus complète, plus précise et plus actuelle des ONT et de leurs incidences se heurte à de grosses lacunes, car les connaissances actuelles empiriques et théoriques sur ces obstacles sont assez limitées et souffrent de l'absence de définitions et de méthodes communes, de l'insuffisance quantitative et qualitative des données et des moyens de quantification.

10. Malgré les lacunes des données disponibles, il ressort de l'information existante sur les obstacles non tarifaires qu'il existe de plus en plus de mesures techniques (normes techniques, évaluation de la conformité, etc.) qui constituent des motifs de préoccupation croissante dans le commerce international. Dix ans après la conclusion du Cycle d'Uruguay, et exception faite des obstacles non tarifaires bien connus et auxquels on a largement recours, comme les mesures antidumping et les mesures compensatoires, les prescriptions relatives aux essais et à la certification imposées par les gouvernements ont été multipliées par sept². Bien que les effets sur le commerce international de la nécessité de satisfaire à des règlements et normes techniques étrangers différents soient difficiles à estimer avec précision, ils font sans aucun doute supporter des coûts importants aux producteurs et aux exportateurs. En général, l'origine de ces coûts est à rechercher dans la traduction des règlements étrangers, le recrutement d'experts techniques chargés d'expliquer les règlements étrangers et les ajustements des moyens de production pour

² Données de la base TRAINS de la CNUCED.

satisfaire aux prescriptions. En outre, il faut prouver que les produits exportés respectent les règlements étrangers.

11. Les principaux obstacles non tarifaires qui intéressent les pays en développement peuvent être subdivisés en trois grandes catégories: premièrement, l'accès aux marchés des pays développés et l'entrée sur ces marchés, les mesures techniques et le contrôle des prix. Deuxièmement, les formalités douanières et administratives à l'importation, les mesures paratarifaires (par exemple, les surtaxes à l'importation et les impositions additionnelles), et d'autres mesures de réglementation ayant des effets sur l'infrastructure, la protection des droits de propriété intellectuelle et les institutions, constituent des obstacles au commerce entre les pays en développement. Troisièmement, l'incidence des obstacles non tarifaires est plus grande sur les produits dont l'exportation présente un intérêt pour les pays en développement, comme les produits de la pêche, le matériel électrique, les produits pharmaceutiques et les textiles, que sur d'autres secteurs. En particulier, le nombre croissant de mesures techniques mises en place dans les pays développés engendre des frais supplémentaires et entrave inutilement l'accès des entreprises des pays en développement aux marchés internationaux. Ces exemples illustrent les incidences sérieuses des ONT sur les résultats et les perspectives du commerce des pays en développement, d'où la nécessité d'examiner de plus près les principaux problèmes techniques et politiques posés par ces obstacles.

B. Les ONT et les accords commerciaux régionaux (ACR)

12. Les obstacles non tarifaires nuisent au processus d'intégration régionale. Les producteurs de marchandises commercialisables peuvent se servir de ces obstacles pour se créer une rente de monopole en fragmentant les marchés. Parmi les principaux accords d'intégration régionale, on peut dire que l'Union européenne a fait les plus grands progrès dans l'harmonisation des normes techniques, sanitaires et environnementales. Dans le cadre de l'ALENA, on a choisi de s'attaquer aux ONT par étape, encore que des règles d'origine détaillées soient appliquées aux textiles et aux automobiles.

13. L'information et les analyses relatives aux ONT dans le cadre des ACR Sud-Sud sont peu nombreuses, bien que la question soit apparue comme un thème important des négociations sur la libéralisation du commerce. Les membres de certains ACR ont pris des mesures de collaboration pour harmoniser leurs normes et leurs règlements techniques. Ainsi, les pays du CARICOM ont créé l'Organisation régionale des normes et de la qualité des Caraïbes en vue d'établir des normes régionales pour la production et le commerce des marchandises. Des initiatives analogues sont prises dans le cadre d'autres accords Sud-Sud. Les ONT peuvent constituer des restrictions au commerce, alors que le respect des normes et les ententes sur l'harmonisation (par exemple normes communes, reconnaissance mutuelle, etc.) peuvent faciliter le commerce. Les pays développés sont allés plus loin dans les accords de reconnaissance mutuelle, ce qui peut avoir pour effet de détourner le commerce au détriment des pays en développement qui ne se conforment pas aux normes. Si les ACR Sud-Sud offraient aussi la possibilité de renforcer ces accords en tenant compte des ONT, le commerce entre les pays participants pourrait s'en trouver facilité.

C. Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires

14. Étant donné ce qui précède, le Secrétaire général de la CNUCED a créé le Groupe de personnalités chargé d'étudier la question des obstacles non tarifaires³, dont le mandat est le suivant: a) faire des recommandations concernant la définition, la classification et la quantification des obstacles non tarifaires; b) définir les éléments d'un programme de travail de fond portant sur la collecte et la diffusion de données relatives aux obstacles non tarifaires, l'accent étant mis sur les questions et problèmes propres aux pays en développement; c) fournir des conseils en vue du renforcement de la base de données TRAINS; d) faire le point et formuler des recommandations sur les activités de renforcement des capacités et de coopération technique en faveur des pays en développement dans le domaine des obstacles non tarifaires; e) fournir des conseils sur la collaboration et la coordination interinstitutions concernant les activités relatives aux obstacles non tarifaires; f) promouvoir la coopération avec la communauté des donateurs; g) élaborer des recommandations détaillées sur la suite à donner à ses travaux.

15. Le Groupe de personnalités s'est réuni pour la première fois à Genève le 12 juillet 2006 pour examiner la nature et l'étendue de ses travaux ainsi que des questions d'organisation. Concernant les thèmes de fond, les questions suivantes ont été soulignées:

a) *Définition, classification, quantification et collecte des données: méthodes d'approche*

16. Le Groupe a procédé à un examen préliminaire du système TRAINS en insistant sur ses lacunes et sur les améliorations à y apporter. On a signalé que la collection la plus étendue de données accessibles au public sur les ONT était la base de données contenue dans le Système d'analyse et d'information commerciales (TRADES) de la CNUCED, qui peut être consultée avec le logiciel World Integrated Trade Solution (WITS), mis au point en commun par la CNUCED et la Banque mondiale. Toutefois, le système TRAINS est loin d'être complet, car il souffre gravement de l'absence de données non tarifaires actualisées.

17. Il a été suggéré d'utiliser de se servir de TRAINS comme point de départ pour créer une base de données plus complète sur les ONT. Pour ce faire, il serait nécessaire de ne pas être trop ambitieux et de se borner aux domaines qui seraient les plus faciles à traiter. En fin de compte, la base de données devrait être solide sur ses assises.

³ Les membres du Groupe sont les suivants: S. E. M. Alan Kyerematen, Ministre du commerce, Ghana; M^{me} Anne O. Kruger, ex-Première Directrice générale adjointe du Fonds monétaire international (FMI); M. Rufus H. Yerxa, Directeur général adjoint de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); M. Dirk J. Bruinsma, Secrétaire général adjoint de la CNUCED; M. L. Alan Winters, Directeur du Groupe de recherche sur le développement à la Banque mondiale; le professeur Marcelo de Paiva Abreu, professeur d'économie à l'Université catholique pontificale de Rio de Janeiro; le professeur Alan V. Deardorff, professeur d'économie et de politiques publiques à l'Université du Michigan; M. Amit Mitra, Secrétaire général de la Fédération des chambres indiennes de commerce et d'industrie; M^{me} Lakshmi Puri, Directrice, Division du commerce international des biens et services et des produits de base, à la CNUCED, et membre-secrétaire du Groupe de personnalités.

18. En matière de définition, les statistiques sur les ONT devraient faire une distinction entre les mesures aux frontières et les mesures à l'intérieur des frontières. Il faudrait tenir compte aussi de l'application des normes internationales. Concernant les produits visés et la classification, les participants ont estimé que les marchandises (articles manufacturés et produits agricoles) devaient figurer dans la base de données, et que les services devaient y être incorporés plus tard. L'accent devait être mis sur les mesures sanitaires et phytosanitaires et sur les obstacles techniques au commerce. Toutefois, des éléments comme les mesures financières figurant déjà dans la base TRAINS devaient être conservées. Il fallait songer à englober de nouveaux produits, et à cette fin on allait étudier les éléments pertinents figurant dans d'autres bases de données ONT, mais en fixant des critères de minimis pour limiter la quantité de données à un volume qui soit facile à gérer.

19. La question de la quantification a été soulevée. La quantification paraissait souhaitable afin de délimiter un ordre de grandeur. Toutefois, il pourrait être difficile, voire apparaître d'ordre quelque peu subjectif, de se procurer l'effectif des données, ce qui pourrait affaiblir la crédibilité de la base de données. On pourrait donc envisager la quantification comme étant une fonction de l'analyse plutôt que comme faisant partie intégrante de la base de données. Une possibilité serait de procéder à une quantification sélective dans un deuxième temps, c'est-à-dire après la collecte et la présentation des données. À cette fin, la base de données devrait contenir une documentation suffisante pour faciliter la quantification. Elle pourrait aussi contenir des renvois aux estimations quantitatives disponibles. On a souligné que les chiffres sur les ONT figurant dans la base de données TRAINS renforcée devaient pouvoir être confrontés facilement avec d'autres chiffres tels que ceux de la production et de la consommation.

20. Un débat général s'est ouvert sur les principaux problèmes et questions soulevés par la collecte de données ONT à l'échelle nationale. Cette collecte est une tâche extrêmement difficile. Un bon moyen d'y parvenir serait de chercher l'information auprès du plus grand nombre possible de sources, avec l'aide de l'informatique, sans négliger la vérification des données. En outre, les données ONT devraient être présentées dans l'optique des importateurs et dans celle des exportateurs, et l'on a souligné à cet égard la nécessité de renforcer les capacités des pays en développement.

b) Utilisations et utilisateurs probables

21. La base de données devrait permettre aux différents utilisateurs de se servir des données à des fins différentes: surveillance multilatérale, recherche, services consultatifs, aide aux exportateurs, définition de thèmes devant faire l'objet de prise de décisions, de normalisation ou de futures négociations commerciales. Trois groupes d'utilisation finale ont été identifiés: a) négociations commerciales; b) recherche et analyse; c) renforcement des capacités dans les pays en développement.

c) Équipe d'appui multiorganisations

22. Il a été décidé de créer une équipe d'appui multiorganisations afin d'apporter une contribution technique aux travaux de fond du Groupe de personnalités⁴. L'équipe serait composée d'experts des principales organisations internationales qui s'occupent des questions

⁴ Il a été décidé que Khalil Rahman (CNUCED) et Bernard Hoekman (Banque mondiale) feraient fonction de coordonnateurs de l'équipe.

d'ONT et elle serait dotée du mandat suivant: faire des recommandations sur la définition, la classification, les méthodes et la quantification des ONT; examiner les moyens d'enrichir la base de données TRAINS afin de la rendre plus complète et plus accessible au public; faire des recommandations sur la collaboration interinstitutions concernant les ONT; élaborer des projets de stratégies et de lignes d'action interinstitutions visant à renforcer l'aptitude des pays en développement à faire face aux ONT et recueillir des données sur ces ONT. La fréquence des réunions de l'équipe devrait être décidée selon les besoins.

d) Financement des travaux du Groupe de personnalités et de son équipe d'appui

23. Il a été suggéré d'élaborer un projet de coopération technique à l'appui des travaux du Groupe de personnalités et de l'équipe d'appui. Les coordonnateurs de l'équipe rédigeraient un projet de texte à soumettre au Secrétaire général de la CNUCED.

24. Les travaux de renforcement de la base de données TRAINS demanderaient beaucoup de ressources et pour financer les coûts qui en résulteraient, il serait nécessaire de faire appel aux donateurs. Les membres du Groupe de personnalités pourraient user de leurs bons offices pour solliciter la collectivité des donateurs. On a signalé la possibilité d'utiliser le système «Aide pour le commerce» pour la collecte de données commerciales en général et celle de données ONT en particulier. On a souligné à cet égard qu'il importait d'établir un lien avec l'Équipe spéciale chargée de l'Aide pour le commerce.

D. Équipe d'appui multiorganisations sur les ONT

25. À l'invitation du Secrétaire général de la CNUCED, les institutions suivantes ont accepté de figurer dans l'Équipe d'appui multiorganisations (MAST): Organisation pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds monétaire international, Centre du commerce international (CNUCED/OMC), Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, Banque mondiale et Organisation mondiale du commerce.

26. La première réunion de l'Équipe MAST s'est tenue au siège de la Banque mondiale le 12 octobre 2006. Les principaux thèmes abordés sont les suivants:

- *Définition des ONT.* De l'avis général, la définition devrait être aussi large que possible et englober toutes les mesures de politique commerciale qui pourraient affecter le commerce, sans a priori quant au point de savoir si une mesure a été imposée à seule fin de limiter les importations ou de protéger le bien-être des consommateurs;
- *Classification des ONT.* On pourrait prendre le Système de codification de la CNUCED comme point de départ pour construire une nouvelle classification des ONT, en y adjoignant d'autres mesures ou en supprimant les mesures superflues, selon les besoins;
- *Collecte des données ONT.* La CNUCED a présenté un concept de collecte de données auprès des exportateurs et des importateurs par l'Internet. L'information émanant des exportateurs (réclamations des exportateurs) devrait être mise en regard

de l'information officielle émanant des pays (importateurs) qui imposent une mesure, si possible à l'échelon des produits. Comme cette méthode exige de grosses ressources sous forme de personnel, d'élaboration de logiciel informatique et de maintenance du matériel, il a été suggéré de proposer un projet pilote faisant intervenir quelques pays et de demander un financement pour ce projet. La Banque mondiale a indiqué qu'elle pouvait chercher un financement. Il a été suggéré aussi de se procurer de l'information déjà recueillie par d'autres institutions comme le FMI (essentiellement des données à l'échelon des pays sur les mesures financières), l'OCDE (résultats d'enquêtes) et auprès de certains organismes gouvernementaux comme la Commission du commerce international des États-Unis, qui a accepté de divulguer toutes les informations contenues dans sa base de données ONT;

- *Quantification.* Il a été convenu que les données devaient être collectées de manière à faciliter la quantification des ONT en vue d'une analyse plus poussée. Au besoin, le format de la base de données TRAINS sur les ONT serait élargi, afin d'accueillir l'information additionnelle nécessaire pour répondre aux besoins de quantification des travaux des chercheurs.

27. La réunion a décidé d'un certain nombre de mesures complémentaires: distribution aux membres de l'Équipe MAST d'un questionnaire sur la définition et la classification des ONT, l'information à recueillir et à valider, et la contribution de chaque institution (tâche confiée à la CNUCED); étude des bases de données ONT du FMI, de l'OCDE, de la Commission du commerce international des États-Unis et de la Commission européenne; formulation d'un projet pilote de collecte et de diffusion de données (tâche confiée à la CNUCED); poursuite des préparatifs de la prochaine réunion de l'Équipe d'appui.

28. Les trois principaux résultats de la réunion sont les suivants: a) elle a lancé avec succès les travaux de l'Équipe d'appui multiorganisations (MAST) avec la participation active de toutes les parties, ce qui est de bon augure pour les travaux du Groupe de personnalités; b) elle a élucidé une série de questions complexes allant de la définition à la collecte des données ONT; c) on a pris acte avec satisfaction de l'existence de bases de données antérieures et l'on s'est mis d'accord pour étoffer la base de données TRAINS de la CNUCED. La prochaine réunion de l'Équipe MAST se tiendra à la FAO, à Rome, au printemps 2007.

IV. ÉDIFICATION D'UNE CAPACITÉ D'OFFRE COMPÉTITIVE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS DES SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL

A. Tendances de la participation des pays en développement à des secteurs nouveaux et dynamiques

29. Les pays en développement jouent un rôle de plus en plus important dans des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. Le tableau 1 (annexe 1) fait apparaître les 25 groupes de produits les plus dynamiques dans le commerce mondial en termes de croissance de la valeur des exportations dans la période 1995-2005. Les minéraux et les métaux, les produits chimiques et pharmaceutiques, les machines, le matériel de transport et les pièces détachées, les articles électriques, les textiles et vêtements demeurent en tête de liste. Les pays en développement ont accru sensiblement leur participation dans beaucoup de ces secteurs. Dans certaines catégories

dynamiques de textile, ils représentent près des deux tiers des exportations mondiales. Leur part des exportations de combustibles minéraux, de matériel et de pièces de machines électriques, de produits chimiques organiques, de minerais, de locomotives et de matériel roulant ferroviaire atteignait la moitié au moins des exportations mondiales totales de ces éléments. Dans certaines catégories comme l'optique, certains métaux communs, les combustibles minéraux, l'ameublement et certains véhicules de transport, la valeur totale de leurs exportations a augmenté de 300 % ou plus de 1995 à 2005.

**B. Renforcement de la capacité d'offre dans des secteurs nouveaux et dynamiques:
L'initiative CNUCED-Philips concernant l'électronique en Afrique australe**

30. Mais les pays n'ont pas tous été en mesure de participer assez à des secteurs dynamiques du commerce. Par exemple, le deuxième examen des secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial en 2005, qui portait sur l'électricité et l'électronique, a débouché sur une constatation importante: le continent africain ne participe que dans une mesure négligeable par rapport à d'autres régions en développement à la production et au commerce dans un des secteurs commerciaux les plus dynamiques (voir tableau 1, code 85 du SH). À la suite de cet examen, la CNUCED et la Société Royal Philips Electronics Corp., entreprise mondiale de premier plan, ont décidé de collaborer pour explorer les possibilités initiales et les conditions préalables pour établir en Afrique australe (CDAA) une industrie des lampes électriques économes en énergie.

31. Il faut voir dans ce projet pilote la suite concrète de l'examen intergouvernemental du secteur électrique et électronique pratiqué à la Réunion d'experts sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial, qui s'est tenue en octobre 2005. Les 19 et 20 juillet 2006, la CNUCED a organisé à Pretoria, en collaboration avec l'entreprise Philips et le PNUD, une conférence régionale pour examiner les moyens d'amorcer l'investissement dans la production de lampes économes d'énergie dans la région de la CDAA (on trouvera à l'annexe 2 les résultats de la conférence). À cette fin, la CNUCED et la société Philips ont effectué des missions consultatives en Afrique du Sud, au Lesotho et au Mozambique. À la suite de ces activités, Philips a rendu ses conclusions, en insistant sur les conditions préalables à remplir pour que le projet soit viable.

32. Au moment de la rédaction du présent rapport, des consultations étaient en cours avec les pays membres de la CDAA concernant les principaux aspects de politique générale du projet. D'après les renseignements émanant de Philips, le facteur le plus important, pour la viabilité du projet, est que le marché ait une taille minimum. Les principales questions dont il faut s'occuper sont un tarif extérieur commun de la CDAA pour les ampoules électriques fluorescentes compactes, les règles d'origine et les normes techniques. Il est primordial pour le succès de l'initiative que ces questions soient réglées.

33. Les objectifs du projet sont i) de renforcer la coopération entre les membres de la CDAA en créant une capacité d'offre compétitive d'ampoules électriques économes en énergie; ii) de promouvoir dans la région de la CDAA une politique d'économies d'énergie afin de faire face au

problème de la hausse du coût de l'énergie et de parvenir à une sécurité énergétique durable⁵;
iii) d'améliorer la protection de l'environnement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

34. Les principaux avantages que les pays de la CDAA pourraient attendre du projet sont les suivants: i) promotion d'un développement durable et économe en énergie afin de permettre la mise en œuvre de stratégies énergétiques nationales/régionales; ii) relance de l'industrie électrique et électronique dans la région, avec possibilités d'exportation vers d'autres régions et vers les pays développés; iii) création d'emplois; iv) transfert de technologie moderne.

⁵ Les ampoules CFL-I permettent d'économiser 80 % de consommation d'énergie par rapport aux ampoules ordinaires. Si l'on réduit de 60 W par lampe la consommation moyenne d'énergie, le remplacement des 140 millions d'ampoules pour éclairage général (marché estimé pour la région de la CDAA) permettrait d'économiser plus de 8 000 MW, ce qui correspond à la production de plusieurs centrales électriques de taille moyenne.

ANNEXE I

Tableau. Vingt-cinq groupes de produits les plus dynamiques dans le commerce mondial du point de vue de la croissance des exportations en valeur dans la période 1995-2005, classés par ordre de croissance des exportations

Secteur de produits (chapitre du SH)		Exportations mondiales (en millions de dollars)			Exportations des pays en développement dans les exportations mondiales (en millions de dollars)			
Code du SH	Désignation	Valeur des exportations en 1995	Valeur des exportations en 2005	Taux de croissance (pourcentage)	Valeur des exportations en 1995	Valeur des exportations en 2005	Taux de croissance (pourcentage)	Part des exportations mondiales en 2005 (pourcentage)
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation, etc.	247 599	1 068 055	331,37	129 529	530 498	309,56	49,67
30	Produits pharmaceutiques	57 508	246 621	328,84	3 579	11 702	226,93	4,74
26	Minerais, scories et cendres	20 990	64 509	207,34	11 180	36 872	229,81	57,16
75	Nickel et ouvrages en nickel	5 942	18 072	204,15	808	2 540	214,39	14,05
81	Autres métaux communs/cermets/articles en ces matières	4 125	11 595	181,07	822	3 409	314,93	29,40
63	Autres articles textiles confectionnés/assortiments/ friperie et chiffons, etc.	13 357	32 263	141,54	6 543	21 455	227,90	66,50
33	Huiles essentielles et résinoïdes/produits de parfumerie ou de toilette préparés et préparations cosmétiques	23 937	57 804	141,48	2 419	7 758	220,71	13,42
90	Instruments et appareils d'optique, de photographie ou de cinématographie, de mesure, de contrôle ou de précision, etc.	133 690	322 631	141,33	15 080	84 911	463,06	26,32
86	Véhicules et matériel pour voies ferrées ou similaires et leurs parties, etc.	9 795	23 187	136,73	2 821	7 750	174,69	33,42
29	Produits chimiques organiques	115 143	262 560	128,03	17 886	65 400	265,65	24,91
97	Objets d'art, de collection ou d'antiquité	6 411	14 437	125,18	261	1 044	300,01	7,23
72	Fonte, fer et acier	121 422	273 203	125,00	27 079	77 338	185,60	28,31
85	Machines, appareils et matériels électriques et leurs parties/appareils d'enregistrement ou de reproduction du son, etc.	629 004	1 390 896	121,13	202 783	681 162	235,91	48,97
94	Meubles/articles de literie, matelas, supports de matelas, coussins, etc.	55 105	120 139	118,02	10 416	41 614	299,53	34,64
73	Ouvrages en fonte, fer ou acier	77 299	167 533	116,73	14 130	49 561	250,75	29,58

Secteur de produits (chapitre du SH)		Exportations mondiales (en millions de dollars)			Exportations des pays en développement dans les exportations mondiales (en millions de dollars)			
Code du SH	Désignation	Valeur des exportations en 1995	Valeur des exportations en 2005	Taux de croissance (pourcentage)	Valeur des exportations en 1995	Valeur des exportations en 2005	Taux de croissance (pourcentage)	Part des exportations mondiales en 2005 (pourcentage)
39	Matières plastiques et ouvrages en ces matières	152 867	330 252	116,04	30 363	96 415	217,54	29,19
83	Ouvrages divers en métaux communs	17 478	37 151	112,56	3 208	11 611	261,98	31,25
71	Perles fines ou de culture, pierres gemmes ou similaires, métaux précieux, monnaies, etc.	84 392	176 046	108,61	24 216	64 262	165,37	36,50
19	Préparations à base de céréales, de farine, d'amidon, de féculés ou de lait; pâtisseries	14 104	29 144	106,64	1 940	4 805	147,76	16,49
80	Étain et ouvrages en étain	1 658	3 410	105,68	1 278	2 790	118,40	81,83
87	Voitures automobiles, tracteurs, cycles et autres véhicules terrestres, leurs parties et accessoires	437 009	898 358	105,57	35 945	143 589	299,47	15,98
60	Étoffes de bonneterie	9 541	19 563	105,04	4 812	12 605	161,97	64,43
34	Savons, agents de surface organiques, préparations pour lessives, etc.	14 555	29 577	103,20	2 137	5 307	148,39	17,94
43	Pelleteries et fourrures et pelleteries factices, et ouvrages en ces matières	3 812	7 739	103,03	1 160	4 328	273,13	55,92
61	Vêtements et accessoires du vêtement, en bonneterie	55 171	111 055	101,29	30 897	73 840	138,99	66,49

Source: Base de données COMTRADE de l'ONU.

ANNEXE II

CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES SECTEURS NOUVEAUX ET DYNAMIQUES DU COMMERCE MONDIAL

LES PAYS DE L'AFRIQUE AUSTRALE PEUVENT-ILS JOUER UN RÔLE DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ ET DE L'ÉLECTRONIQUE?

Pretoria, 19-20 juillet 2006

Conclusions et recommandations⁶

La CNUCED, le PNUD et la société Philips ont organisé conjointement la Conférence régionale à Pretoria (Afrique du Sud) les 19 et 20 juillet 2006, en mettant l'accent sur le potentiel et les perspectives de 11 pays d'Afrique australe⁷ concernant la production, le commerce et l'investissement du secteur électrique et électronique, qui est un des nouveaux secteurs dynamiques du commerce mondial. Les participants ont salué cette manifestation comme étant une méthode novatrice pour opérer le renforcement des capacités d'offre concurrentielle et la diversification des économies africaines d'une manière intégrée en faisant intervenir toutes les parties prenantes.

La Conférence: a) a examiné les facteurs qui affectent la production, l'investissement et le commerce du secteur; b) a discuté les rôles respectifs de l'État et du secteur privé dans l'amélioration de la capacité d'offre, l'IED et les conditions de soutien du marché dans la région, particulièrement dans le secteur électrique et dans le contexte d'une compétitivité dynamique; c) a exploré les arguments en faveur de la création d'une industrie de fabrication d'ampoules électriques économes en énergie; d) a discuté les régimes commerciaux et les accords commerciaux régionaux, ainsi que les stratégies régionales propices aux économies d'énergie en mettant l'accent sur leurs conséquences pour l'édification de capacités efficaces de production et d'exportation dans le secteur.

Les participants ont reconnu qu'il était indispensable de promouvoir des partenariats transnationaux secteur public-secteur privé pour créer ou améliorer une capacité d'offre concurrentielle et performante dans le secteur de l'électricité et de l'électronique. On a souligné que ces partenariats devaient être considérés comme une entreprise à long terme visant à permettre aux pays de l'Afrique australe de s'insérer dans des chaînes mondiales de production et de valeur, en commençant par des produits relativement simples mais de haute technologie comme les lampes électriques économes en énergie. Concernant les possibilités initiales d'investissement, les facteurs suivants ont été mentionnés comme étant d'importantes conditions préalables: i) un environnement stable et prévisible des investissements; ii) un marché régional favorable et harmonisé (marché intégré unique des pays de l'Afrique australe); iii) une infrastructure de transport fiable; iv) des réseaux de distribution fiables et capables de s'adapter;

⁶ Adoptées à la séance de clôture le 20 juillet 2006.

⁷ Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, République-Unie de Tanzanie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

v) une infrastructure des télécommunications et de l'énergie sûre et à prix compétitifs; vi) une main-d'œuvre qualifiée suffisante; vii) la proximité des principaux fournisseurs nationaux/régionaux de facteurs de production et des prestataires de services connexes; viii) un accès sûr et prévisible au marché régional intégré.

Les gouvernements de la région ont été invités à explorer les mesures suivantes:

i) s'attacher essentiellement à mettre en œuvre des conditions d'accès au marché commun de la CDAA (y compris en éliminant les droits de douane et en abaissant les obstacles non tarifaires au sein du marché intégré); ii) appliquer des encouragements fiscaux en vue d'attirer des investissements utiles pour la production et le commerce des lampes économes en énergie; iii) promouvoir un environnement réglementaire prévisible et transparent, y compris des stratégies d'économie d'énergie; iv) améliorer et moderniser l'infrastructure dans la région.

Les participants ont accueilli avec satisfaction le fait que Philips entreprendrait, immédiatement après la Conférence, des études de faisabilité spécifiques concernant la création d'installations de production (par exemple des usines de montage) pour la fabrication d'ampoules électriques économes en énergie dans les pays d'Afrique australe. De l'avis général, cette initiative pourrait améliorer notablement les possibilités pour la région de participer aux activités du secteur électrique et électronique, tout en contribuant à la sécurité énergétique, au développement durable et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Les participants ont demandé à la CNUCED de continuer à insister sur les besoins des pays africains dans ses études annuelles sur les secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial. Ils se sont félicités de la collaboration CNUCED-PNUD sous forme d'activités opérationnelles concrètes dans ce domaine, notamment la promotion de partenariats secteur public-secteur privé, et ils ont instamment prié la communauté des donateurs de soutenir généreusement ces activités.
